

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°021/2023  
Page : 1/2

**Objet :** Programme  
d'Action 2024

Membres : 18  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14  
Pour : 14

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Mis en ligne le  
Le :

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 17h30,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation  
d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le  
4 décembre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Marie-Laure BOYER-CORCUFF,  
Marie BRETON, Bernard DEVIC, Mariette GERBER, Patrick GONCALVES, Marie-Laure  
GUIRADO, Laurence REKAS, Michel PY

Suppléants présents : Marlène GUBERT-OETGEN, Patrice ROLLI, Marc SOLDEVILA

Pouvoirs : Frédéric ALOY pour Marie-Laure GUIRADO

Secrétaire de séance : Bernard DEVIC

Monsieur le Président expose un programme d'action à réaliser au cours  
de l'année 2024. Ce programme est basé sur les missions statutaires de  
RIVAGE et s'articule autour des 3 axes thématiques (SAGE, SGZH,  
NATURA 2000) et de deux axes transversaux (Agroenvironnement,  
Territoire de RIVAGE):

1. Animation du territoire du bassin versant de l'étang de Salses-  
Leucate avec Animation des actions en continuité de celle  
débutées lors du contrat d'étang
2. Mise en œuvre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate avec en  
particulier mise en œuvre des opérations en lien avec le volet  
qualité de l'eau du SAGE
3. Mise en œuvre de la STRATEGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES
4. Mise en œuvre des PAEC Salses-Leucate
5. Mise en œuvre des DOCOB NATURA 2000 (Complexe lagunaire et  
Fort de Salses)

La réalisation de ce programme nécessitera potentiellement de mener  
certaines opérations en sous-traitance notamment :

- Réalisation d'études ou d'expertises en lien avec la mise en œuvre  
du SAGE de l'étang de Salses-Leucate. Ces études peuvent  
notamment être liées à l'acquisition de données concernant les flux  
de nutriment ou de polluants arrivant à la lagune et la connaissance  
concernant la biodiversité lagunaire (faune ou flore) ou à des  
analyses de qualité de l'eau.
- Suivi des herbiers de magnoliophytes dans les zones à enjeu de  
l'étang dans un objectif de qualification de l'état de conservation  
de l'habitat lagunaire,
- Réalisation d'études ou d'expertises en lien avec la mise en œuvre  
de la stratégie de gestion des zones humides. Ces études peuvent  
notamment concerner le fonctionnement hydrologique des zones  
humides (notamment Sagnes de Garrieux et Grandes Sagnes), des  
analyses de qualité de l'eau ou des suivis faune/flore.


- Réalisation de diagnostics écologiques dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 ou dans le cadre de contrats Natura 2000 (suivis chiroptères dans le Fort de Salses et sur le complexe lagunaire de Salses-Leucate, suivis avifaune, suivis d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire, animations nature grand public et scolaires....).
- Réalisation des opérations de gestion du milieu prévues dans le plan de gestion en faveur de l'Agrion de mercure (selon les conventions liant RIVAGE au CEN Occitanie et à ASF)
- Prestations de service et travaux dans le cadre de la lutte contre les espèces floristiques ou faunistiques envahissantes,
- Prestations de service diverses (ex ; équarrissage, ...) en lien avec la lutte contre les ragondins,
- Prestations de services (études/travaux) dans le cadre de divers projets de gestion des milieux : projet épaves (FIM), projets de renaturation/déconstruction d'aménagements sur le territoire, ...
- Réalisation et/ou édition de divers supports d'information, de communication et de sensibilisation dans le cadre des projets menés par le syndicat (flyers, lettres d'information, panneaux, rapports, set de table, livre, diaporama, maquette....),
- Réalisation d'opérations de sensibilisation et d'EEDD vis-à-vis du grand public et du public scolaire,
- Entretien de la Maison de l'étang et des aménagements de l'exposition permanente dans et autour de la Maison de l'étang de Salses-Leucate,
- Le cas échéant : expertise juridique dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI,

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le programme d'actions de RIVAGE pour 2024,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme et notamment celles réalisées en sous-traitance et citées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Europe, État, Région Occitanie, Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, EPCIFP, Agence de l'Eau, ASF, Fondations/Mécènes) et à signer toutes pièces y afférent.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives aux marchés.

  
Le Président  
Michel PY